

Admissibilité et cadre de référence

Programme d'appel de projets visant la mise en place d'initiatives pour favoriser le dialogue interculturel, la participation citoyenne et la valorisation de la diversité culturelle.

Le présent programme d'appel de projets vous est présenté grâce à la participation financière du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI) dans le cadre du programme d'appui aux collectivités (PAC).

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Ce programme s'inscrit dans le plan d'action triennale 2025-2028 en matière d'accueil et d'intégration des personnes issues de l'immigration de la MRC de Mékinac. Cet appel de projets vise à soutenir et à encourager les initiatives locales qui favorisent :

- le dialogue interculturel entre les personnes issues de l'immigration et la population d'accueil;
- la pleine participation des nouveaux arrivants à la communauté ethnoculturelle;
- la valorisation de la diversité culturelle;
- la sensibilisation de la communauté d'accueil en organisant des activités de rapprochement interculturel.

Visitez le [site web de la MRC de Mékinac](#) pour vous familiariser avec le Plan d'action et la [Politique d'accueil](#).

Activités thématiques et ponctuelles

Activités organisées dans le cadre de :

- La [Semaine québécoise des rencontres interculturelles](#) (SQRI) est un évènement à ne pas manquer afin de se montrer proactif en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants issus de l'immigration dans son milieu. [novembre]
- Le [Mois de l'histoire des Noirs](#) est une occasion pour la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires et de rendre hommage aux personnes qui se sont illustrées dans différents domaines. [février]
- La [Semaine d'actions contre le racisme](#) propose une série d'activités dédiées à la sensibilisation, à la réflexion et au dialogue, mettant en lumière l'importance des échanges interculturels et des valeurs démocratiques de notre société. [mars]

- La [Journée mondiale des réfugiés](#) est une journée internationale désignée par les Nations Unies pour rendre hommage aux réfugiés dans le monde entier. Célébrée chaque année le 20 juin, elle met en lumière les droits, les besoins et les aspirations de ceux et celles qui ont été contraints de fuir leur pays. [juin]

- Toutes autres activités ponctuelles en dehors des journées ou semaines thématiques, mais qui ont un objectif de sensibilisation de la communauté d'accueil à la diversité culturelle.

Depuis 2020, la MRC de Mékinac développe une programmation complète d'activités en collaboration avec les organismes du territoire dans le cadre de journées, semaines ou mois thématiques. Le programme de financement consiste en un appel de projets en continu pour soutenir des activités qui auront lieu lors des journées ou semaines thématiques liées à l'inclusion, à la lutte contre les discriminations ou à la célébration des diverses cultures.

Avant de présenter une demande dans le cadre de l'appel de projets, consultez les critères d'admissibilité ci-dessous.

ADMISSIBILITÉ DES PROJETS	
Critères d'admissibilité	Dépenses
- L'activité doit se dérouler idéalement lors des dates officielles des différentes périodes selon les thématiques. Par exemple, au mois de novembre pour la SQRI ou en février pour le mois de l'Histoire des Noirs. (contactez la MRC pour connaître les dates exactes). Les activités ponctuelles qui ont lieu au courant l'année qui ont un objectif de sensibilisation de la communauté d'accueil sont aussi acceptées. - L'activité doit être en lien avec la sensibilisation à la diversité et/ou viser l'accueil, l'intégration, l'enracinement et l'inclusion de personnes issues de l'immigration. - Le demandeur doit être obligatoirement un organisme à but non lucratif dont le siège social se retrouve sur le territoire de la MRC de Mékinac, une municipalité ou une bibliothèque. - L'activité doit obligatoirement se dérouler sur le territoire de la MRC de Mékinac et ne générer aucun profit à l'organisme demandeur. - Le programme privilégie les initiatives ponctuelles; à ce titre, les projets récurrents ne sont pas admissibles. Date de dépôt : en continu sauf dans le cas des semaines ou mois thématiques, prévoir un délai d'au minimum un mois avant votre activité.	ADMISSIBLES - Salaires et honoraires professionnels. - Frais liés à l'acquisition de matériels ou d'équipements en lien avec l'activité. - Frais liés à la production d'outils ou de documents. - Frais liés à l'organisation et la tenue d'évènements. NON ADMISSIBLES - Dépenses reliées à des activités financées par d'autres programmes gouvernementaux. - Activités à but lucratif (collecte de fonds). - Frais liés à de la publicité ou de la promotion médiatique. - Dons ou bourses.

FINANCEMENT ET VERSEMENT

MONTANT MAXIMUM ACCORDÉ ET CONDITIONS AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le montant total pouvant être demandé en subvention est de 2000 \$ par projet. Le financement demandé sera octroyé suite à l'évaluation de la demande, du montage financier et des pièces justificatives par un comité de sélection.

La mise en œuvre du projet financé par le présent programme devra se faire dans l'année qui suit l'octroi du financement. Si aucune activité en lien avec ce projet ne se déroule dans ces délais, le montant de l'aide ne pourra être octroyé. Afin d'effectuer le déboursement du montant accordé, la MRC de Mékinac demande aux organismes bénéficiaires de **présenter les factures** directement reliées au projet.

Le porteur de projet bénéficiant de ce programme d'appui financier sera appelé à fournir un **bilan** faisant état des avancées et des résultats du projet. Voir le formulaire ci-joint.

Le montant devra être dépensé comme convenu entre le demandeur et la MRC de Mékinac. Un changement dans les activités ne pourra être fait sans en aviser la responsable du programme. Un délai de 15 jours avant la tenue de l'activité devra être respecté. La somme allouée pourrait être modifiée en cas de changement dans les activités du projet.

ENGAGEMENT

Le demandeur de la subvention s'engage à rester transparent avec la MRC de Mékinac quant à l'utilisation des fonds alloués. Le demandeur du présent programme s'engage aussi à n'utiliser les fonds qu'aux fins des activités prévues et approuvées par la MRC. Lors des publications des activités financées par le programme, la MRC de Mékinac doit être mentionnée comme partenaire financier.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Responsable du programme : Maude Grenier
Fonction : Coordinatrice à l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants de la MRC de Mékinac
Courriel : maude.grenier@mrcmekinac.com
Téléphone : 418-365-5151 poste 125